

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 14

Votants : 16

Date de convocation du conseil municipal :

Le 17 février 2023

Le vingt-trois février de l'an deux mille vingt trois

Le conseil municipal de la commune de THURINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Claude CLARON, maire

Présents : Claude CLARON, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Catherine PAILLAT, Claire DORBEC, David VINCENT, Eric CHANTRE, Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR, Gérard FRENEA, Noël FAURE, Philippe GROSSIORD, Carole FAYOLLE, Suzanne CHANTRE, Romain BOICHON, Marion AMBIS,

Absent : Nathalie GARNIER, Marion TISSOT, Véronique GOYON,

Absents excusés : Marion BERARD, Jean-Marc PALAIS, Patrick GINET, Bastien DOMINIQUE, Frédéric AUBERGER, Marie-Caroline GARCIN,

Pouvoirs : Frédéric AUBERGER donne pouvoir à Catherine PAILLAT, Patrick GINET donne pouvoir à David VINCENT

Secrétaire de séance : Philippe GROSSIORD

Délibération n° 2023-008

OBJET : Ajustement du débat sur le PADD lié aux projets d'équipements d'envergure départementale

Monsieur le Maire rappelle que le PLU est actuellement en cours de révision. Le projet de PADD a déjà été débattu en séance de conseil municipal, une première fois le 14 octobre 2021, puis il a été actualisé lors d'un débat qui s'est tenu le 13 octobre 2022.

Néanmoins, la commune de Thurins souhaite pouvoir accueillir des équipements d'envergure départementale sur son territoire, et notamment l'installation d'une gendarmerie et l'éventuel regroupement d'une caserne de pompiers.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir débattre à nouveau du PADD ; le débat portant seulement sur ces deux projets.

Il s'agit d'insérer le texte suivant dans le projet de PADD :

« AXE 2 : RÉPONDRE AUX BESOINS DE PROXIMITÉ DES HABITANTS

Orientation 1. Renforcer les lieux de sociabilité et d'animation du Village

Objectif 3. Accueillir des équipements d'envergure départementale

Dans le cadre du plan national de déploiement de 200 nouvelles brigades de gendarmerie, la commune de Thurins a été sollicité pour accueillir une gendarmerie sur son territoire. En effet, forte de sa situation géographique, au carrefour des Monts du Lyonnais, dans un bassin de vie en pleine évolution, elle souhaite favoriser l'installation de cet équipement qui sera accompagné de logements pour les gendarmes.

Par ailleurs, un projet de regroupement des casernes est pressenti. Les élus sont également favorables à son implantation sur le territoire communal. Ainsi dans les objectifs qu'elle se fixe pour son PLU, la commune réaffirme sa volonté de favoriser l'accueil d'équipements d'envergure départementale qui rayonnent au-delà de ses limites communales. »

Vu le projet de PADD ajusté et présenté au conseil municipal,

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, approuve ce projet de PADD ajusté pour les projets d'équipements d'envergure départementale.

Accusé de réception en préfecture
069-216902494-20230223-DEL2023008-DE
Reçu le 27/02/2023

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site « www.telerecours.fr ».

Ainsi fait et délibéré à THURINS, les jours, mois et an que-dessus.

**Le maire,
Claude CLARON**

Affichage le : 27/02/2023

Télétransmission Préfecture du Rhône :

